

je suis arrivé à la Chambre avec l'honorable député qui a présenté la proposition de résolution. Si nous comparons le travail d'alors avec celui d'aujourd'hui il appert que nous accomplissons nos travaux presque aussi rapidement qu'à cette époque.

Peut-être pouvons-nous prendre comme point de comparaison le montant des prévisions budgétaires. Je me rappelle avoir été étonné et consterné,—un membre de l'opposition l'est toujours à propos de quelque chose,—de constater que le budget de 1936 prévoyait des dépenses de près de 500 millions de dollars. Je ne me rappelle pas ce que j'ai dit alors, mais je suis sûr que je m'en suis pris au Gouvernement en termes non équivoques et que je l'ai sommé de ne jamais permettre que la chose se répète. Il va sans dire qu'il n'a fait aucun cas de mon avis, si bien qu'aujourd'hui le Gouvernement dépense en un an huit fois et demie ce montant. On dira peut-être que ce n'est pas là un indice de la lourdeur de la tâche du Parlement, mais cela nous permet au moins de juger de la variété des sujets dont le Parlement doit maintenant s'occuper. Il y a eu accélération accrue durant la guerre et, durant la période de rétablissement et de reconstruction, l'accélération a été encore plus forte, de sorte que bien des méthodes qui étaient excellentes en 1867 et même en 1936, ne sont plus satisfaisantes. Plus tôt nous nous rendrons compte que des modifications s'imposent, le mieux ce sera pour le Parlement, le pays, voire la démocratie.

Je ne crois pas que nous puissions régler la question en adoptant une attitude tranchante. Il importe d'étudier toutes les propositions formulées de bonne foi par les députés ici. Il ne s'agit pas d'une question de parti; il s'agit d'établir une méthode démocratique pour l'exécution de nos travaux à la Chambre.

L'une des critiques qu'on relève de temps à autre dans les journaux et ailleurs a trait aux longs discours prononcés par les députés qui siègent à l'arrière-plan et qu'ils destinent à leurs propres commettants.

Je m'élèverai contre quiconque adoptera pareille attitude. Depuis que je fais partie de la Chambre, je n'ai jamais été d'avis qu'on perdait son temps à écouter les députés de l'arrière-plan. De fait, monsieur l'Orateur, je les trouve souvent plus intéressants, plus instructifs, et, certes, plus aptes à donner des renseignements sur l'attitude exacte à l'égard des affaires canadiennes que certains de ceux qui, de tous les côtés de la Chambre, sont presque devenus des professionnels par la façon dont ils se font les avocats de certaines questions. Je dirai donc un mot en faveur

[M. Graydon.]

du député de l'arrière-plan. J'ai été moi-même pendant longtemps de leur nombre, au point de vue géographique. Je ne me suis jamais considéré plus important que cela, même si, maintenant, j'occupe un siège au premier rang. A mon avis, quand nous en arrivons, à la Chambre, à préconiser quelque chose rien que pour le plaisir de nous en faire l'avocat, nous perdons notre identité ainsi que notre puissance et notre influence; or, celui qui occupe un siège d'arrière-plan et qui représente la région du Canada qu'il connaît le mieux, joue un rôle ici; quand il remplit ce rôle, même s'il ne prend la parole que pour quarante minutes, comme c'est le cas à présent, il y a lieu de tenir compte de ses paroles: le Gouvernement devra y prendre garde, car ce député représente une partie du Canada, tout autant que s'il était assis à côté du premier ministre. Ce détail est d'une grande importance.

Quand nous amenons des visiteurs à la Chambre des communes, ils nous demandent souvent de leur indiquer le fauteuil du premier ministre. Ils regardent toujours le fauteuil de l'Orateur, pensant que c'est celui qu'occupe le premier ministre. Lorsqu'on leur signale que le fauteuil du premier ministre ne diffère aucunement, par sa forme, de celui des autres députés, ils sont émerveillés. La raison, il va sans dire, c'est que tous les députés sont, généralement parlant, égaux. Il faut donc leur conserver leurs droits. Je ne voudrais jamais qu'on dise que seul un petit groupe de députés assis sur les banquettes d'avant devraient participer activement à la discussion, tandis que tous les autres resteraient bien tranquilles. Ce n'est pas ainsi que les choses doivent se passer.

De plus, je ne partage pas l'opinion de certaines gens qui prétendent qu'il faudrait raccourcir la durée des discours, parce que les députés des banquettes arrière parlent trop. Je n'ai jamais été de cet avis. Je n'ai jamais favorisé la diminution du temps de parole des députés de l'arrière-plan qui prennent la parole une ou deux fois par année, afin d'exposer les griefs des habitants des diverses régions du pays qu'ils représentent.

Pour ce qui est de la question de la durée des discours,—et c'est là un problème qui a toujours été très épineux pour les comités qui ont étudié la question,—j'ai souvent été d'avis que nous pourrions réduire le temps de parole. Je sais que je n'ai pas eu l'appui entier de bon nombre de membres des divers groupes; je n'en crois pas moins que le programme général d'amélioration des travaux de la Chambre pourrait peut-être renfermer une disposition de ce genre parce que, somme toute, il est plus facile de prononcer un discours long et verbeux comme celui que je